



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par  
Eusèbe Senécal & fils, Montréal.

Vol. XI. No 12.

MONTREAL, DECEMBRE 1888.

{ Un an \$1.00  
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de *trente centins par an* pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Senécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée au directeur de l'agriculture, Québec.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

Convention de la société d'industrie laitière .....	177
Sociétés d'agriculture et cercles agricoles.....	177
Progrès agricole dans le Nord.....	180
“ La Gazette des campagnes ”.....	180
Nos gravures.....	180
Culture des pommes de terre.....	180
Bibliographie.....	182
Questions très importantes.....	182
Correspondance—Prunes fendues à l'arbre.....	183
L'avenine ou principe noir de l'avoine.....	183
A propos de verger.....	183
Chevaux français.....	184
Pâturage à faire.....	184
Table des matières.....	185

Convention de la société d'industrie laitière.

La prochaine convention de la société qui doit avoir lieu à l'Assomption, avait été annoncée pour les 9 et 10 janvier prochain. Mais, par suite de l'ouverture du Parlement provincial, le 9 janvier,—qui nécessitera la présence à Québec de plusieurs officiers et directeurs de la société, la convention est remise aux **23 et 24 janvier**,—toujours à l'Assomption. Nous donnerons dans notre numéro de janvier la liste des conférenciers et des sujets qui seront traités. Tous

les membres pour 1888 et ceux qui s'inscriront pour 1889, auront droit à une réduction du prix de passage sur les chemins de fer, pour se rendre à cette réunion.

Afin de rendre nos assemblées générales plus intéressantes, tous les fabricants et les membres de la société sont invités à faire des notes écrites sur les questions qui peuvent se présenter à eux, et à soumettre ces notes à la convention. Si l'on craint de lire ces notes soi-même, qu'on les remette au secrétaire qui aura un  *tiroir aux questions*.

Pour les directeurs,

J. DE L. TAOHÉ,  
Sec.-trés., S. I. L.  
Boîte 1023, P. O. Québec.

Sociétés d'agriculture et cercles agricoles.

A l'occasion d'un voyage que nous venons de faire dans les nouveaux établissements de colonisation créés par les soins du révérend M. Labelle, des sociétés de colonisation, etc., etc., dans le nord des comtés de Terrebonne, Montcalm, Argenteuil et Ottawa, on nous a demandé partout ce qu'il fallait faire pour bénéficier des argents accordés chaque année par la Législature en faveur des sociétés d'agriculture. Nous avons en conséquence préparé la circulaire qui suit. Elle pourrait être utile un peu partout dans la province :

Département de l'agriculture et de la colonisation.  
Québec, 25 novembre 1888.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je crois de mon devoir de vous faire connaître la partie de la loi relative à l'agriculture et à la colonisation qui permet